



ACCÈS RAPIDE À LA CERTIFICATION EN ASSURANCE DE DOMMAGES

ASSURANCE DES ENTREPRISES

Ces ateliers s'adressent principalement aux personnes ayant déjà un permis en assurance des particuliers.

Horaire : Les samedis de 9h30 à 16h30

Manuels : Voir liste en annexe



Bloc C Responsabilité civile et cautionnement

36 heures – 12 UFC

3, 17 et 31 mars, 14 et 28 avril et 12 mai 2012

Date limite d'inscription : **24 février 2012**

Frais d'inscription : 385 \$



Bloc D Assurance automobile du Québec (F.P.Q. no. 4, 6, 7, 8)

18 heures – 4 UFC

26 mai, 9 et 16 juin 2012

Date limite d'inscription : **18 mai 2012**

Préalable obligatoire : Assurance automobile des particuliers F.P.Q. n° 1

Frais d'inscription : 225 \$

IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT

- Ces ateliers sont **non crédités**. Toutefois, vous pouvez obtenir des UFC pour les ateliers en assurance des entreprises. **Pour obtenir les UFC, vous devez : être présent à l'atelier et signer la feuille de présences, en avant-midi et en après-midi chaque jour de l'atelier auquel vous vous êtes inscrit;**
- **Vous avez la responsabilité de vérifier votre éligibilité** à vous inscrire aux examens de l'Autorité des marchés financiers. Pour faire étudier votre dossier, vous devez téléphoner à l'AMF au : **1 877-525-0337;**
- Le Cégep se réserve le droit d'annuler tout atelier si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Les remboursements seront faits par chèque à l'ordre de la personne inscrite;
- Les ateliers auront lieu au **Centre de formation en Assurances au 5445, rue de Lorimier, local 426, à Montréal;**
- Si vous désirez annuler votre inscription, vous pouvez le faire **AU MOINS cinq jours ouvrables AVANT le début de l'activité**. Veuillez nous en aviser par écrit (télécopieur : 514 528-9426, adresse électronique : assurancedommages@cvm.qc.ca). Vous serez remboursé en totalité. **Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.**

INSCRIPTION

Votre inscription sera valide à la réception de votre paiement.

ASSURANCE DES ENTREPRISES

Bloc C 385 \$

Bloc D 225 \$

Renseignements : téléphone : 514 528-4904, télécopieur : 514 528-9426

SITE WEB : [HTTP://WWW.CVM.QC.CA/FORMATIONCONTINUE/PROGRAMMESIOUR/ATELIERS/PAGES/INDEX.ASPX#AMF](http://www.cvm.qc.ca/FORMATIONCONTINUE/PROGRAMMESIOUR/ATELIERS/PAGES/INDEX.ASPX#AMF)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : assurancedommages@cvm.qc.ca

LISTE DES MANUELS OBLIGATOIRES POUR LES ATELIERS *

ASSURANCE DES ENTREPRISES

Responsabilité civile et cautionnement

- F404 Assurance des entreprises – Produits d’assurance de dommages directs et indirects
- F406 Assurance des entreprises – Assurance responsabilité et cautionnement

Assurance automobile du Québec des entreprises

- F412 Assurance automobile

* Vous pouvez vous procurer ces manuels au comptoir ou par commande téléphonique à l’adresse suivante :

Autorité des marchés financiers

800, Carré Victoria, C.P. 246, 22^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : 514 395-0337

Télécopieur : 514 873-3090

INSCRIPTION EN LIGNE | INSTRUCTIONS

- 1) Si vous payez par carte de crédit Visa ou Mastercard vous devez vous inscrire en ligne au www.cvm.qc.ca/inscriptionenligne afin de créer votre profil avant d'effectuer votre paiement.

ou

- 2) Si vous n'êtes pas détenteur d'une carte de crédit, vous pouvez payez par mandat-poste ou avec un chèque de compagnie fait à l'ordre du Cégep du Vieux Montréal. **Les chèques personnels ne sont pas acceptés.**

Vous pouvez vous inscrire également en téléphonant au 514 982-3437 poste 7557 ou en vous présentant au 2040, avenue de l'Hôtel-de-Ville, local D1.01 afin que l'on crée votre profil.

Si vous envoyez votre paiement par la poste, vous devez le faire parvenir à l'attention de :

Madame Linda Lapointe
2040, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec) H2X 3B2

Votre inscription ne sera confirmée qu'au moment de la réception de votre paiement par courriel, ou par téléphone. Le collège vous retournera votre paiement si **toutes les places sont comblées avant la réception de celui-ci.**

En cas d'annulation de notre part, les remboursements seront faits par chèque à l'ordre de la personne inscrite.